



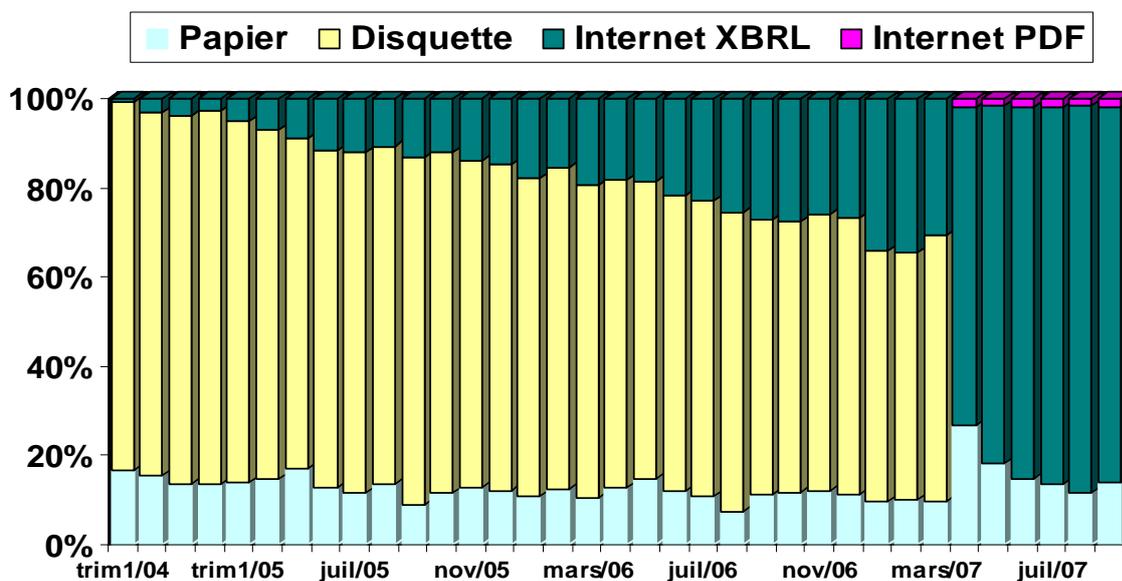
## 1. Dépôt 2007: transition rapide de la disquette à l'Internet

La période de pointe annuelle et récurrente des dépôts est à nouveau derrière nous. La Centrale des bilans a maintenant un bon aperçu de la façon dont les dépôts se sont déroulés après les changements survenus le 2 avril 2007.

Depuis cette date, il n'est plus possible de déposer des comptes annuels sur disquette. Les comptes annuels et comptes consolidés peuvent dès lors être déposés de 2 façons:

- soit sur papier, au guichet de la Centrale des bilans ou via la poste
- soit électroniquement via l'application "Dépôt par Internet" accessible via le site de la BNB. Les comptes annuels des entreprises établis selon le modèle complet ou abrégé peuvent être déposés par voie électronique sous la forme d'un fichier structuré de données (format XBRL) ou sous la forme d'un fichier image (format PDF). Les autres comptes annuels (consolidés, dérogatoires ou d'ASBL) peuvent également être déposés de manière électronique mais uniquement en format PDF. A partir de la mi-mars 2008, le dépôt en XBRL sera également possible pour les ASBL (voir ci-dessous).

Le passage de la disquette vers le dépôt électronique s'est déroulé assez facilement. Le graphique suivant (mis à jour jusqu'au mois de septembre 2007) montre clairement que les dépôts sur disquette ont été, depuis avril 2007, majoritairement remplacés par des dépôts par voie électronique. Au début de la transition, la Centrale des bilans a assisté à une augmentation des dépôts sur papier. Celle-ci ne fut que momentanée car, dès le mois d'août, les dépôts se faisaient à 90% via internet. La plupart des comptes ont été déposés en format XBRL. Cette façon de déposer s'avère être la plus rapide et la meilleure marché.

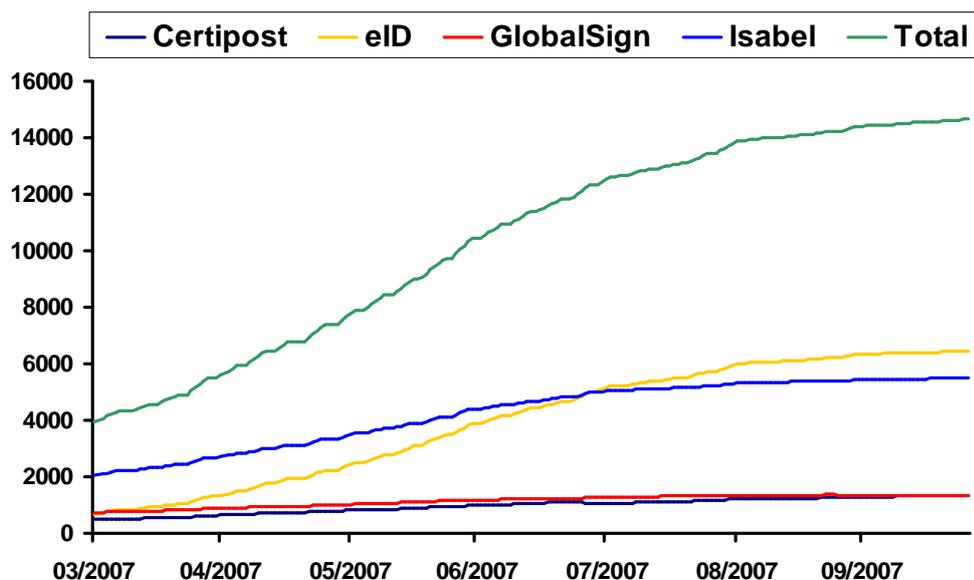


## 2. Les certificats utilisés pour Sofista 2007 et le dépôt via Internet

Pour avoir accès aux applications internet "Sofista 2007" et "Dépôt via Internet", l'utilisateur doit disposer d'un certificat digital valable. La BNB protège ainsi ses applications contre des usages illicites. L'utilisation d'un certificat digital garantit également la sécurité de l'identité de l'utilisateur qui envoie un fichier "online". Une augmentation importante des dépôts de documents par internet depuis avril 2007 est allée de pair avec un nombre croissant de certificats digitaux.

Les certificats autorisés sont:

- les certificats émis par Certipost, Globalsign ou Isabel.
- le certificat d'authentification qui se trouve sur la carte d'identité électronique (eID). Il apparaît sur base du graphique ci-dessous que le nombre de cartes d'identité électroniques différentes utilisées depuis mai 2007 a fortement augmenté. Le fait que notre helpdesk n'ait pas dû fournir beaucoup d'assistance à ce sujet prouve que les utilisateurs ont, eux-mêmes, rapidement trouvé le moyen d'utiliser leur eID, ce qui leur facilitera la tâche pour l'utilisation de leur eID dans d'autres applications électroniques!



### **3. Les comptes annuels déposés par les associations**

#### **3.1. Nombre**

Pour rappel, les ASBL et les fondations qui ont été constituées avant 2004 doivent déposer leurs comptes annuels à partir du premier exercice qui prend cours à partir du 1er janvier 2006. Les petites ASBL et fondations peuvent tenir une comptabilité simplifiée et ne doivent pas déposer leurs comptes annuels à la BNB mais bien au greffe du Tribunal de Commerce. Seules les grandes et très grandes ASBL et fondations privées sont tenues de déposer leurs comptes annuels à la BNB.

En pratique, cela signifie que la plupart des grandes et très grandes associations ont déposé leurs comptes annuels pour la première fois en 2007: en 2006, 342 comptes annuels d'associations ont été déposés et, durant les 10 premiers mois de 2007, ce chiffre a atteint 5.433 dépôts.

#### **3.2. Le dépôt des comptes annuels des associations en XBRL à partir de mars 2008**

Les associations qui le désirent peuvent, depuis avril 2007, déposer leurs comptes annuels électroniquement à la BNB sous la forme d'un fichier PDF.

Une adaptation à l'arrêté royal du 19.12.2003 concernant les comptes annuels des grandes et très grandes associations est en préparation à la Banque et a pour but de permettre aux associations, comme c'est le cas actuellement pour les entreprises, de déposer leurs comptes annuels sous la forme d'un fichier structuré de données. Une version provisoire de la taxonomie (sorte de gros dictionnaire des éléments dont les comptes annuels sont constitués) se trouve sur le site de la Centrale des bilans ([www.centraledesbilans.be](http://www.centraledesbilans.be)) sous le titre "XBRL" > "Projet de taxonomie pour le dépôt à partir du 17/03/2008". Cette taxonomie sert de base au dépôt d'un fichier structuré de données de comptes annuels. Les sociétés de logiciels connues et à qui cette taxonomie est destinée sont déjà averties.

Vous trouverez sur notre site, au même emplacement, les nouveaux schémas pour associations compatibles avec XBRL: les "modèles de comptes annuels pour associations et fondations". Ces modèles sont mis à disposition du public mais doivent encore obtenir l'aval de la Commission des Normes comptables (tel que prévu dans l'article 27 §1er de l'arrêté royal du 19.12.2003).

### **4. Fermeture des comptes de provision ouverts auprès de la BNB**

Du temps des dépôts sur disquette, il était intéressant pour un tiers-déposant de disposer d'un compte de provision, ouvert auprès de la BNB, pour effectuer le paiement des frais de dépôt. Les comptes étaient alors déposés au guichet sur disquette ou envoyés par la poste accompagnés d'un ordre de débiter le compte de provision du montant des frais. Depuis que les dépôts sur disquette ont fait place aux dépôts par internet, ces comptes de provision n'ont plus vraiment de raison d'être. Le paiement des frais des dépôts effectués par internet se fait en ligne par carte de crédit ou "offline" par virement par le débit d'un compte ouvert auprès d'une institution bancaire "classique". Le compte de provision ouvert auprès de la BNB qui, en tant que Banque centrale, n'est pas une institution de crédit ordinaire, ne peut pas être utilisé.

La Centrale des bilans va bientôt proposer aux détenteurs d'un compte de provision, qui n'a plus été utilisé depuis 6 mois, de transférer le solde de ce compte sur un compte ouvert auprès d'une institution de crédit classique et clôturera ensuite le compte de provision.

## 5. Nouvelles fonctionnalités de l'application "Dépôt via Internet"

Une nouvelle version de l'application "Dépôt via Internet" a été mise en place le 23 octobre 2007. Voici quelques nouveautés parmi les différentes améliorations techniques qui ont eu lieu:

- à la demande de nombreux tiers-déposants, un e-mail est dorénavant automatiquement envoyé au tiers-déposant pour lui signaler qu'un compte annuel qu'il a précédemment chargé a été automatiquement supprimé; la Centrale des bilans n'ayant pas réceptionné le paiement dans les 7 jours calendrier qui ont suivi le dépôt. Cet e-mail est envoyé à l'adresse que le tiers-déposant a lui-même renseignée dans les informations reprises dans le lien "Mon profil" de l'application.
- le paiement peut-être effectué par virement ou par carte bancaire. Pour un paiement par carte, le bouton "paiement par carte" (Bancontact/Mistercash) inactif depuis plusieurs mois a été supprimé. Seul le bouton "paiement par carte de crédit" (VISA / MasterCard) reste visible et actif.

## 6. Nouvelles fonctionnalités de l'application "Sofista 2007"

Depuis le 23 octobre 2007, une nouvelle version de Sofista 2007 a également été mise à la disposition des utilisateurs. Voici quelques-unes des améliorations techniques:

- le calcul des sous-totaux: l'activation du calcul des sous-totaux ne se faisait auparavant que dans l'écran principal. Dorénavant, cette option peut être activée ou désactivée en cours de session dans l'écran de validation (en bas à gauche). En cliquant sur "Calcul des sous-totaux", l'utilisateur ne doit plus encoder lui-même les totaux et sous-totaux. Ils peuvent être calculés automatiquement pour l'exercice et, le cas échéant, pour l'exercice précédent. Cette fonctionnalité n'est pas automatiquement activée lors du démarrage de l'application.
- les messages d'erreurs dans les contrôles arithmétiques et logiques: ces messages sont dorénavant plus clairs grâce à une interface conviviale. Lorsque l'utilisateur valide son fichier, la liste des équations qui contiennent des erreurs est affichée. Par simple clic sur l'équation, l'utilisateur peut en consulter le détail et effectuer les corrections directement dans cet écran.

